

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE LA MAJORITE

Tout programme d'actions dépend des possibilités financières dont dispose l'institution même si ses gestionnaires marquent une volonté certaine de prendre des initiatives diverses et ce, chacun dans leurs attributions respectives.

Il est donc nécessaire, de fixer des priorités et surtout d'élaborer un planning dans le temps.

La priorité essentielle : terminer ce qui a été initié, projeté ou en cours de réalisation, comme par exemple les travaux prévus dans le plan triennal (rue de Namur, Résidence du Pachy, Place de Morlanwelz, rue Solvay) ainsi que les aménagements prévus sur fonds propres par la plupart et repris dans le tableau des voies et moyes en respectant bien sûr la loi sur les marchés publics.

1. LOGEMENT

- a. Etablir une convention avec la nouvelle Société d'Habitations Sociales née de la fusion.
- b. Redynamiser l'Agence Immobilière Sociale.
- c. Le service local du logement verra ses missions étendues entre autres à l'information à donner aux candidats propriétaires ou locataires en continuant son action de lutte contre les garnis, l'insalubrité, l'inhabitabilité et l'inoccupation de certains bâtiments.

2. FAMILLE

- a. Meilleure information sur les services offerts dans l'entité.
- b. Renforcer la convivialité entre les familles.

- c. Accueil des nouvelles familles.

3. ACTION SOCIALE

- a. Renforcer son rôle d'intégration, de lutte contre la pauvreté en général.
- b. Rôle préventif à savoir porter une attention particulière aux premiers signes de pauvreté.
- c. Encourager la création de lieux de rencontres et de solidarité
- d. Renforcer la cohésion sociale pour les seniors, pour la personne handicapée en intégrant cette notion politique dans les décisions prises par le Collège communal et en mettant en valeur la notion de vivre ensemble.

4. SANTE

Si l'objectif à moyen terme, est la création d'une maison médicale, d'ailleurs indispensable au vu du diagnostic santé établi pour l'Observatoire de la Santé du Hainaut, des actions coordonnées d'information, de promotion, de prévention et de sensibilisation seront entreprises.

5. TROISIEME ET QUATRIEME AGES

- Promouvoir des activités leur permettant de conserver une bonne santé physique.
- Envisager une aide au système de biotélégilance.
- Faciliter l'accès aux services communaux.
- Développer une agence « seniors actifs ».
- Impliquer les aînés dans des activités intergénérationnelles (culture, écoles, ...) et leur donner la possibilité de mettre leur expérience en évidence dans la guidance de projets socio-économiques.

6. SECURITE

- Dans le cadre de la zone de police, insister pour une présence accrue des agents de quartier.
- Examiner la possibilité de placer sur certains sites à risque, des systèmes de dissuasion.
- Appliquer strictement les amendes administratives.
- Favoriser la prévention et la promotion de l'éducation à la citoyenneté dans les écoles tant primaires que secondaires.
- Créer un échevinat des quartiers et de la joie de vivre ensemble, afin d'améliorer le retour d'informations vers les responsables politiques, d'inciter les habitants de ces quartiers à prendre des responsabilités (convivialité, embellissement, ...) et de les impliquer dans l'élaboration du contrat d'avenir local.

7. EMPLOI – ECONOMIE – DEVELOPPEMENT LOCAL

A. EMPLOI

- Utiliser de manière optimale le dispositif « Maison de l'Emploi » en prévoyant un soutien à la gestion des ressources humaines pour les indépendants et les TPE.
- Faciliter l'accès à la formation en collaboration avec les institutions de notre entité (Observatoire de la Communication, Ecole techniques et professionnelles, le FOREM, ...).
- Favoriser la mobilité des travailleurs.

B. ECONOMIE

- Mener une politique de soutien à la création et au développement des entreprises en n'oubliant pas celles d'économie sociale.

- Mieux informer sur les possibilités d'aide aux projets, notamment en essayant de faire bénéficier les initiateurs des fonds structurels.

C. DEVELOPPEMENT LOCAL

- Mettre en place le projet de gestion centre ville.
- Assurer un développement harmonieux sur l'ensemble de l'entité.

8. ENSEIGNEMENT

- Favoriser la collaboration constructive et la compréhension réciproque des attentes de chacun des acteurs pédagogiques (Inspection, Directions d'école, enseignants, parents, pouvoir organisateur) au bénéfice de la qualité de notre enseignement.
- Améliorer la politique de communication.
- Acquérir un bus scolaire pour faciliter l'accès à des activités extérieures et la participation à celles organisées sur l'entité.
- Développer la formation linguistique (échanges linguistiques) et informatique.
- Améliorer la collaboration entre les associations actives dans le secteur de l'enfance.

9. TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

A. TRAVAUX

- Politique d'entretien des voiries plus accentuée en suivant un ordre de priorité.
- Achat et équipement de camionnettes pour réaliser les travaux d'urgence.
- Politique volontariste de réfection des trottoirs.

B. ENVIRONNEMENT –CADRE DE VIE

- Achat de matériel spécifique pour assurer la propreté de nos voiries.
- Accentuer la décoration florale de nos places, dans les quartiers et aux entrées de la Commune, ainsi que les illuminations des fêtes de fin d'année.
- Application stricte des amendes administratives aux infractions environnementales.
- Renforcer l'éclairage de certaines rues.
- Créer des espaces verts destinés aux enfants, aux seniors, aux personnes handicapées.
- Adapter la politique de gestion des déchets en collaboration avec l'IDEA.

10. JEUNESSE

- Consolider la présence des éducateurs de rues.
- Aider les jeunes à s'épanouir dans leur vie de tous les jours en examinant les possibilités de création d'une AMO (Aide en milieu ouvert).
- Responsabiliser les jeunes à la citoyenneté.
- Instaurer un Conseil communal des ados.
- Développer le concept « chèque sport » et « chèque culture ».
- Développer des espaces de jeux en respectant la tranquillité des riverains.

11. SPORT

- Poursuivre les collaborations déjà engagées, notamment avec le SPJ.
- Prévoir une convention entre les clubs sportifs et l'Administration communale dans laquelle les droits et obligations de chacun seront clairement définis.
- Organiser une journée « multisports ».

- Prévoir la création d'une nouvelle salle omnisports (Carnières)
- Améliorer les infrastructures en général (par exemple : terrain de football synthétique).
- Construire le hall de basket à Morlanwelz.

12.LOISIRS

- Privilégier l'accès aux loisirs pour tous, tout en adoptant ceux-ci aux tranches d'âge et en préconisant des moments de convivialité intergénérationnelle.

13.CULTURE et FOLKLORE

- Coordonner les initiatives prises par l'ensemble des acteurs.
- Accentuer la promotion des carnivals et du patrimoine historique et folklorique.
- Renforcer les contacts avec le Musée de Mariemont et la politique « Morlanwelz, Cité du Livre ».
- Instaurer un passeport culturel et un mérite culturel.

14.PATRIMOINE

- Valoriser par la création de circuits touristiques.
- Accentuer la politique de classement.
- Participer à la mise en chantier du concept « Domaine de Mariemont ».

15.TOURISME

- Professionnaliser l'action touristique et profiter des aides extérieures pouvant nous être apportées, notamment via l'Association des Parcs et Châteaux afin d'attirer les touristes dans notre entité.

16.MOBILITE

- Mettre en chantier le plan de mobilité ébauché lors de la précédente mandature.

17.FINANCES et GESTION

- Gérer la Commune comme une entreprise performante et ce en toute transparence à l'égard des membres du Conseil et de la population.

Ce programme n'est pas exhaustif ; il impliquera une motivation réelle de chacun des membres du Collège, du Conseil communal, du personnel communal.

Il nécessitera un plan d'actions étalé dans le temps, la recherche de subsides et la responsabilisation du citoyen en général, qui implique une meilleure information.

Le 28 décembre 2006

Pour la majorité,

Jacques FAUCONNIER
Bourgmestre